



COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN DU MIR MARTINIQUE A LUC REINETTE

Fidèle à la logique **des 3R créée par le CIPN** (Comité International des Peuples Noirs) dont l'un des membres fondateurs est Luc REINETTE, le MIR observe que la convocation de ce combattant pour la liberté le 18 février 2021 à la gendarmerie de Pointe-à-Pitre pour "*fait d'incitation à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur origine*" :

- est une **provocation calculée et orientée de l'état français** pour tenter de masquer sa responsabilité et sa culpabilité dans l'empoisonnement des guadeloupéens par les pesticides notamment le chlordécone et dans autres crimes coloniaux commis en Guadeloupe.
- relève d'**une manoeuvre grossière** pour masquer le génocide par substitution programmé au profit d'européens étrangers.
- démontre manifestement **l'arrogance, le mépris et la prétention de l'état colonial** qui s'arroge le droit d'interdire à des combattants guadeloupéens de parler à leur peuple et singulièrement à leur jeunesse.

Le MIR Martinique affirme sa solidarité indéfectible à notre frère de combattant Luc REINETTE et se reconnaît totalement dans son message à destination de la jeunesse Guadeloupéenne.

Ce dernier s'applique également à la réalité de la jeunesse Martiniquaise. Le MIR Martinique appelle les martiniquais à se sentir directement concernés par cette honteuse attaque et leur demande de rester attentifs au déroulement de cette audition qui aura lieu le 18 février 2021.

A travers Luc REINETTE c'est le combat de la liberté et de la souveraineté qui est en jeu!

Soutenir Luc REINETTE c'est réclamer Justice et Vérité!

À Sainte Anne Martinique- Amériques, le 17 février 2021,

Pour le MIR, Son président

Garcin MALSA